

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 5 septembre 2023

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **21**
. votants : **26**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **DIX-HUIT SEPTEMBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET

Absents excusés : Madame Martine BIGNARDI
Madame Jacqueline DUPENLOUP
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Christophe JAL
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Yannick LE ROUX

procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : MISE EN PLACE D'UN BONUS COVOITURAGE EN MAURIENNE

Le Président et Madame Laure PION, Vice-Présidente en charge de la mobilité au Syndicat du Pays de Maurienne - SPM- exposent le projet de mise en place d'un bonus covoiturage à l'échelle de la Maurienne.

Le Syndicat du Pays de Maurienne peut agir dans le champ de l'écomobilité et notamment dans la lutte contre l'usage de la voiture individuelle. Or, la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail est largement prépondérante sur le territoire (77 %).

Le covoiturage représente un levier important dans nos territoires peu denses pour agir sur la décarbonation de la mobilité des personnes. Ainsi, afin de massifier le recours au covoiturage sur les trajets domicile-travail, il est proposé au Conseil communautaire de permettre au SPM de développer les actions suivantes pour une période d'expérimentation d'un an :

- Mise en place d'une plateforme unique de mise en relation des covoitureurs : il est très fortement envisagé d'utiliser la plateforme BlablaCar Daily (version quotidienne de l'application dédiée aux petits trajets) par cohérence avec les territoires voisins (CCCS, Grand Chambéry, Arlysère...) et pour sa notoriété auprès du grand public.
- Réalisation d'actions de promotion (communication, évènements, animations...) de la plateforme de covoiturage,
- Une incitation financière avec un trajet gratuit pour chaque passager et une indemnisation du conducteur par la collectivité. Cette incitation subventionnerait les trajets internes au territoire (90 % des trajets réalisés) et les trajets partants du territoire (origine) ou arrivant sur le territoire (destination).

Le coût annuel de ces opérations est fixé à 50 000 € TTC, réparti comme suit : 30 000 € pour les gratifications aux conducteurs et 20 000 € pour l'animation du projet.

Il est envisagé par le SPM de solliciter l'axe covoiturage du Fonds Vert de l'Etat et le Contrat Territoire Maurienne pour financer ces opérations à hauteur de 80% pour les actions 1 et 2 et 50 % pour l'action 3, soit un reste à charge prévisionnel pour les EPCI de Maurienne compris entre 19 000 € et 25 000 €.

Il est précisé que le comité syndical du SPM a délibéré favorablement le 20 juin dernier sous réserve :

- de l'obtention de financements suffisants,
- de la mise en place des délégations de compétence relative au covoiturage par la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- et de l'adhésion de toutes les communautés de communes.

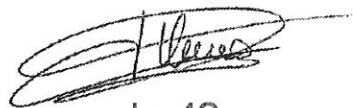
Selon le plan de financement prévisionnel et la clef de répartition suivante : *35 % potentiel fiscal des EPCI + 35 % potentiel fiscal des communes + 30 % population INSEE*, la participation financière de la 4C serait comprise entre 2 875 € et 3 783 € en fonction des subventions obtenues par le SPM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un bonus covoiturage à l'échelle de la vallée de la Maurienne pour une expérience d'un an ; tout renouvellement du projet devra faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil communautaire, bilan à l'appui.
- **VALIDE** la participation financière maximum de la 4C à hauteur de 3 783 € selon le plan de financement prévisionnel et la clé de répartition présentés ci-avant.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches et signer tous documents utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>